

Plouaret, le 06 novembre 2020

Le Principal

Aux

Responsables légaux des élèves

Objet : Protocole sanitaire renforcé novembre 2020

Si la situation sanitaire du pays et du département s'est dégradée, il convient de noter que, depuis septembre 2020 n'y a pas eu de chaîne de contamination au sein du collège, ni chez les élèves, ni chez les personnels. Tous les cas constatés par ailleurs et analysés par l'Agence régionale de santé ou l'assurance maladie, ont montré que les contaminations avaient eu lieu essentiellement dans le milieu familial ou communautaire. A ce jour, les services du Rectorat n'ont d'ailleurs à déplorer aucun cluster dans les établissements scolaires du département, même si la vigilance reste de mise et qu'il serait étonnant qu'il n'y en ait jamais. Cela signifie que le travail que nous avons mené en équipe depuis le début de l'année a porté ses fruits et que les modalités d'application du protocole donnent satisfaction. Pour autant, l'urgence sanitaire nous amène à renforcer le protocole sanitaire. Après une semaine de réflexion avec les personnels de l'établissement, celui-ci entrera en vigueur la semaine prochaine, dès lundi 9 novembre.

Veillez en prendre connaissance sur les documents joints.

Il est à noter que, par mesure de protection des élèves et des personnels, je ne tolérerai aucun manquement à ce protocole sanitaire. Je compte sur la bonne compréhension du protocole et son respect par les élèves dès lundi. Le rituel de lavage de mains, la distance physique (ne pas toucher ses camarades), les règles du port du masque (présentation chaque matin des pochettes et masque de rechange, respect du port, masque propre et lavé), le respect des espaces marqués dans la cour etc..., devront être respectés scrupuleusement. Tout manquement donnera lieu à une fiche de signalement, puis une mesure conservatoire de 3 jours. Il ne s'agit pas d'une sanction mais d'une mesure de protection.

Votre interlocuteur privilégié sera le service de vie scolaire. Néanmoins, si le carnet de correspondance doit toujours être apporté au collège, dans la mesure du possible, celui-ci ne sera pas manipulé. La communication par mail sera privilégiée, par l'adresse suivante :

viescolaire.0220045e@ac-rennes.fr

La mise en œuvre d'un tel protocole ne peut se faire sans une collaboration active et une communication efficace entre le collège et les familles. Aussi, je vous demande de respecter les consignes ministérielles aux parents (ne pas amener au collège un élève cas suspect...), de nous informer sans délai de tout cas contact ou cas avéré de contamination. De notre réactivité dépendra la continuité éducative et pédagogique sur le collège.

Sachant compter sur votre engagement collaboratif, veuillez recevoir Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Principal,

Benoît DUQUESNE

